

Compte rendu de la CAPD du 26 mai 2010

Approbation du procès verbal de la CAPD du 16 mars

Vote : Pour : unanimité

Demande d'intégration dans le corps des PE par liste d'aptitude

2 possibilités d'intégration dans le corps des PE par la liste d'aptitude sont attribuées à la Creuse. Une seule candidature : Véronique DESFORGES est intégrée dans le corps des PE.

Vote : Pour : unanimité

Martine Polli demande un point sur les instituteurs du département :

Il reste 12 instituteurs (6 en activité, 1 en détachement, 4 en dispo et 1 en CLD) dans le département.

Alain Favière avait proposé lors de la dernière CAPD d'ajouter les différents reliquats de promotion de l'année du corps des instits. L'IA avait indiqué que si c'était possible de le faire, il l'appliquerait : Martine Polli demande si l'IA a obtenu la réponse du Ministère. L'IA répond que le ministère refuse cette disposition. Fabrice Couégnas fait remarquer qu'en appliquant les pourcentages de promotions à de faibles nombres de collègues on arrive à un avancement pour tous seulement à l'ancienneté.

Demandes de travail à temps partiel :

Temps partiels de droit :

50% : BRASSELET Vanessa, CANO Mélanie, CANO Orian, DUPIC Amélie, HOLLAENDER Pascaline, LEXTRAIT Nelly, NEYRAT Isabelle, SOUTIF Maxime,

75% : BERNARD Elodie, BONNARDET Gwladys, DESERBAIS Sandrine, DETOUR Stéphanie, FORESTIER Sophie, GUICHARD-LEGRAND Céline, PRAGOUT Christelle, SAVIGNON Fabienne, SEQUEIRA Elodie, VERGNE-PIDEILL Céline, VERGUET Marion,

80% : ANDRIEUX Virginie, BRISSARD Emmanuelle, CHAPELAN Caroline, GROUSSAUD Sandrine, LABROT Sandrine, LAVERGNE Patricia, MOREL Carole (annualisé), PARRAIN Ingrid, PINAUD Delphine, SCOT Florence

Temps partiels sur autorisation :

50% : BOREL DE LA RIVIERE Brigitte, FORTIN Elise, GUERIN Isabelle, ISOLA Catherine, ISOLA Philippe, LEFORT Hélène, MARMIGNON Jean-Christophe (annualisé), SERAILLE Elise, YVINEC Anne-Gaëlle,

75% : BESSE Maurice, BIGOURET Marie Claude, GROZIEUX DE LAGUERENNE Nathalie, CARRIOU Martine, JOLICARD Gaëlle, LEBEAU-ROYER Véronique, LECLER Claudine, MARCEAU Roland, MAUBLANC Martine, MONTAGNON Geneviève, ROBUCHON Nathalie, VANIERE Anne (annualisé),

80% : L'IA refuse pour l'intérêt du service le 80% non-annualisé pour les demandes sur autorisation. Cette modalité concernait 5 collègues. Le SNUipp ne comprend pas la position de l'IA puisque les modalités annualisées relèvent dans le texte de l'exception.

A noter que l'IA va recontacter 3 collègues (2 remplaçants et 1 EMF) pour l'organisation du service et une révision éventuelle de leur quotient.

Le SNUipp, s'il reconnaît une avancée dans l'application des droits des personnels, souhaiterait qu'ils soient appliqués sans restriction.

Vote : Pour : 6 (Administration + SE) Contre : 4 (SNUipp)

Demandes de réintégration, de disponibilité et de détachement :

Réintègrent à temps plein : BASQUIN Aurélie, BERNARD Marie, BONNEAU Julia, DEBORDE Marie-Christine, DIONNET Solene, GRANDOU Marie, GUIDINI Sandra, LAVIGNE Anita, LEFORESTIER-CLEMENT Myrtille, LELONG Sabine, LYRAUD-MULLER Lydie, MOREIGNE Sabine,

Réintègre la Creuse : BECHADE Claire depuis le 17 mai 2010.

Mises en disponibilité : BOUCHARD Agnès, BRUCHET Caroline, COURIVAUD Gaëlle, GIRAUD Jean-Luc, HAYANI Véronique (conditionnelle), LALEMODE Michel, LEJAY Evelyne,

Vote : Pour : unanimité

Accès à la hors-classe

« Compte rendu de la pré-CAPD du jeudi 20 mai

L'année dernière, l'IA avait modifié le barème d'accession à la hors-classe : elle avait ajouté 1 point aux directeurs. Le barème, qui était échelonX2 + note, devenait échelonX2 + note + 1 pour les directeurs +1 point ZEP en ajoutant « pour cette année, c'est comme ça ». Cette année, alors qu'on pouvait espérer une évolution du barème et la suppression de ce point supplémentaire, il n'en est rien !

Fabrice Couégnas fait remarquer que l'attribution du point supplémentaire est une possibilité donnée aux IA mais en aucun cas une obligation. De plus, une fois encore, l'IA change les règles et le barème sans passer par les instances paritaires. L'IA répond que ses collègues des départements voisins ajoutent ce point et qu'il était d'accord pour accorder ce point. Fabrice Couégnas fait remarquer que le barème est départemental ; par conséquent, l'IA peut choisir d'attribuer ce point ou non, en sachant que toutes les représentations syndicales sont contre... c'est ce qu'il fait, pour « reconnaître le mérite des directeurs ». Fabrice Couégnas déclare que si l'administration veut reconnaître le travail et la fonction de directeur, ce n'est sûrement pas en attribuant un point en fin de carrière pour accéder à la hors-classe, alors même que 60% des collègues partent à la retraite sans même avoir atteint le 1^{ère} échelon. Le SNUipp a fait un grand nombre de propositions juste et équitables qui ne sont pas entendues par le Ministère.

Fabrice Couégnas fait remarquer que le barème ne prenant pas en compte l'ancienneté, il est déjà uniquement axé sur le « mérite reconnu par l'administration » : intégrer 1 point directeur au titre d'un mérite supplémentaire revient à reconnaître un moindre mérite des adjoints. Le SNUipp s'oppose à la modification du barème déjà très injuste. D'autre part, le SNUipp trouve incorrect de modifier un barème juste avant les promotions alors que le passage à la hors classe est souvent déterminant pour les collègues concernés dans le choix de la date de départ à la retraite. Les représentants du SNUipp s'opposent au changement de barème arbitraire et sans discussion.

Le SNUipp rappelle qu'il demande la création d'échelons supplémentaires accessibles à tous et que le ratio promus/promouvables du corps des PE offre de meilleures perspectives de carrière pour tous et permette à tous les professeurs des écoles d'atteindre l'indice terminal du corps (soit 783).

8 promotions sont offertes à la Creuse.

Sont promus : Marcicaud Patrick, Boningue Sylvie, Frémont Gérard, Payne Jean Louis, Neyret Marie Claude, Chauvat Claire, Laumy Dominique, Lemeunier Josiane,

Liste complémentaire : Buvat Jocelyne, Tagand Pierre, Talpa Christine, Dubreuil Patrick, Paris Annie, Delrieu Danielle

Vote : Pour : 5 (administration) Contre : 5 (SNUipp + SE) Abstention : 0 »

Conséquences :

Gérard Frémont, Jean Louis Payne et Dominique Laumy renoncent à différer leur départ en retraite et libèrent donc 3 promotions à la hors classe : sont donc promus : Buvat Jocelyne, Tagand Pierre, Talpa Christine (liste complémentaire : Dubreuil Patrick)

Demandes EXEAT-INEAT rentrée 2010

Demandes d'exeat accordées pour la Haute-Vienne:

7 exeats pour le 87 ont été accordés : 6 au barème + 1 dossier RQTH : CLAUDAUD Fabienne, HARTE Lydie, KERDELHUE Cécile. LENIAUD Christelle, MONTASTIER Estelle, MOREL Carole, PRAGOUT Christelle

6 demandes d'exeat accordées pour la Corrèze : BRASSELET Vanessa, DIJOUX Sarah, JAUZAC Céline, LACHAUD Carine, MOURIGAL Marie-Hélène, SAUTAREL Aurélie

Pour les autres départements, tous les exeat pour rapprochement de conjoint sont accordés.

Demandes d'ineat accordées :

BARANOWSKI Fanny (Lozère), DUVIEUSART Christine (Ardennes), FICHANT Sylvie (PE2 Haute-Vienne), RATOIN Mathilde (PE2 Seine-Saint-Denis)

Liste Complémentaire : YEUX Isabelle (Ardennes), BRAMI-AGABRIEL Mélody (Yvelines), CHARRAUD Christelle, (Essonne)

Vote : Pour : unanimité

1^{er} mouvement

Fabrice Couégnas demande les statistiques du mouvement et fait remarquer qu'il est impossible de déterminer les postes restants vacants ni de vérifier les postes attribués sur secteurs géographiques puisque nous n'avons pas la hiérarchie des demandes pour chacune des écoles de chaque secteur.

	2008	2009	2010
--	------	------	------

Participants	188	217 (dont 18 PE2)	211
Collègues ayant obtenu une affectation au premier mouvement	114	100	98
Pourcentage de satisfaits	60.64	46.08	46,45
Nombre de collègues restant sur leur poste (n'ont rien obtenu au mouvement et étaient sur leur poste)	26	44	57
Nombre de collègues sans poste à l'issue du premier mouvement	48	73	56
Pourcentage de collègues mutés ayant obtenu leur premier vœu	47.37	50	51,02
Pourcentage de collègues mutés ayant obtenu l'un de leurs 10 premiers vœux	88.59	91	88,78
Pourcentage de collègues mutés ayant obtenu l'un de leurs 25 premiers vœux	96.49	100	100
Pourcentage de collègues mutés ayant obtenu un vœu situé au-delà de la 25ème place	3.51	0	0

Analyse du SNUipp23 :

Comme le craignait le SNUipp23, les objectifs affichés sont loin d'être atteints. Globalement, depuis 2 ans, nous notons la baisse du nombre de satisfaits...

De plus avec la complexification des modalités (regroupement de communes), le travail de vérification est de plus en plus difficile pour les délégués du personnel.

Alain Favière demande si l'affectation des stagiaires CAPASH est effective en cas d'échec à l'examen. L'IA répond que, dans ce cas, ils devront participer au 2^{ème} mouvement.

Alain Favière demande si les personnels mis en situation ont été contactés pour redemander leur poste. L'IA répond que ce n'est pas nécessaire.

Fabrice Couégnas conteste la régularité de la nomination de Mme Lajoix sur le poste de Directrice d'École d'Application à Prévert Maternelle. En effet, cette collègue a été inscrite sur la liste d'aptitude de directeurs d'écoles d'application à sa demande en date du 18 janvier 2010 alors que dans le courrier du jeudi n°3 du 10 septembre 2009, la date limite de dépôt des demandes était le 25 septembre 2009. Or, cette demande est concomitante avec les opérations de carte scolaire qui ont vu ressurgir la réorganisation des écoles de Guéret... L'inscription a été retenue par le rectorat *sous réserve d'obtention du CAFIPEMF*, qualification requise pour postuler dans une école d'application à un poste de formateur. Beaucoup de coïncidences qui nous avaient fait penser lors de la dernière CAPD que « la gestion était très « individualisée » dans ce dossier et, compte tenu des barèmes en question, allait priver des collègues qui ont déjà exercé ces fonctions de toute chance d'accéder à ces postes sur la ville ». Fabrice Couégnas conteste fermement la régularité de cette nomination car le décret n°74-388 du 8 mai 1974, article 5, précise que « peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude aux emplois de directeurs d'école annexe et d'application [...] les enseignants titulaires du CAFIPEMF. » Or, à la date de la demande, Mme Lajoix ne possédait pas le CAFIPEMF. **De plus, l'absence d'information quant à la possibilité de postuler sur la liste d'aptitude en dehors des délais donnés par l'administration a pu priver de fait d'autres collègues, déjà titulaires du CAFIPEMF, de l'inscription.** Enfin, Mme Lajoix passe devant une collègue qui, elle, avait toutes les qualifications requises pour ce type de poste au moment du mouvement.

Le SNUipp s'oppose donc à sa nomination. Avant que l'IA ne prenne la parole, le SE tient à préciser que rien ne lui paraît irrégulier dans cette procédure et que la collègue n'a fait que conserver son poste !!! *Chacun jugera...*

L'IA considère que les qualifications sont entendues à la date d'effet, soit le 1^{er} septembre. Il considère la nomination de Mme Lajoix comme valide au même titre que celles des CAPASH stagiaires.

Fabrice Couégnas fait remarquer que la situation des CAPASH est différente puisqu'il existe plus de postes que de maîtres volontaires et qualifiés.

Le SNUipp demande une suspension de séance

Vote : Pour : 6 (Administration + SE) Contre : 4 (SNUipp)

Postes à responsabilités particulières :

Barème : AGS + NOTE X 2 + ENTRETIEN X 2

Nom	Poste		Barème
DUFRESNE Elisabeth	Chargé de mission ASH	Titre définitif	100 (66 + 34)
BUYSSCHAERT Pierre	Chargé de mission FC *	Titre définitif	94,3 (63,30 + 32)
JOLIVET Pierre	CPD LV	Titre définitif	100,93 (60,93 + 40)
CARRIOU Eric	Animateur TICE G2	Titre définitif	96,00 (58 + 38)
ROUSSEAU SOUPLET Nicole	Coordonnateur classe relais	Titre provisoire	77,00 (39+38)

*liste complémentaire : LEMAIGRE Cécile

Christine Dupuy rappelle l'opposition du SNUipp à un barème particulier pour ces postes nécessitant déjà un diplôme particulier et fait remarquer qu'encore une fois, ces postes auraient pu être attribués avec le barème ordinaire du mouvement (AGS + Note + Bonification) : le résultat aurait été identique.

Vote : Pour : 6 (administration + SE) ; abstention : 4 (SNUipp-FSU)

Mises en situation : un mail détaillé vous parviendra jeudi

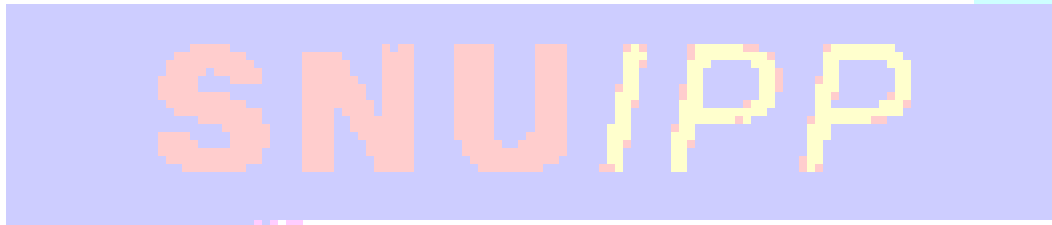
Démarche :

- 1- *Contactez l'IEN de la circonscription concernée ou l'IEN ASH pour les postes ASH*
- 2- *Envoyez un mail ou téléphonez à l'IEN de la circonscription demandée (et un double à l'IA, division des écoles) **le lundi 31 mai** au plus tard (Il y a donc urgence !)*
- 3- *N'oubliez pas bien sûr d'envoyer un double à la section du SNUipp !*

2ème mouvement : publication des postes prévue le 3 ou 4 juin

Le 2ème mouvement sera manuel (pas de saisie SIAM). Le calendrier n'est pas définitif. La CAPD est prévue avant le 29 juin.

Les délégués SNUipp : Fabrice Couégnas, Sandrine Gorgeon, Alain Favière, Martine Polli, Stéphane Picout, Christine Dupuy, Magalie Médeau,

The logo for SNUIPP is displayed in a stylized, pixelated font. The letters 'SNU' are in a light blue color, while 'IPP' is in a light red color. The entire logo is set against a white background within a light blue rectangular border.

SNUIPP